

Lettre de l'Udaf Bas-Rhin

Juillet - Août - Septembre 2016



Les nouveaux défis pour les familles !

L'UNAF et le mouvement familial accueillent le 25 juin dernier le Président de la République à Colmar. Dans son interpellation au chef de l'Etat, la Présidente de l'UNAF, Marie-Andrée Blanc, n'a pas manqué de rappeler les mesures qui impactent le pouvoir d'achat et le quotidien des familles : double abaissement du quotient familial, réforme du congé parental, prime de naissance versée « en décalé », financement de la branche famille de la Sécurité Sociale, modulation des allocations familiales qui remet en cause le principe fondamental de la Sécurité Sociale : l'universalité, c'est-à-dire la compensation de charges pour tous.

Toutes ces mesures ont touché non seulement les familles aisées mais aussi les plus modestes. Certaines vivent des situations très difficiles face à ces restrictions budgétaires qui s'ajoutent à une précarité croissante. Deux Français sur trois désapprouvent, selon un sondage réalisé en janvier dernier, cette attaque frontale d'un atout fort de la France : sa politique familiale. Où en sommes-nous des 275 000 places d'accueil (dont 100 000 pour les tout petits) qui avaient été promises d'ici 2017 (nous n'en serions qu'à 70 000 !). Que vont faire les parents quand la réforme du congé parental va s'appliquer en 2017 avec ses effets négatifs ?

Le 7 octobre prochain, dans le cadre des 70 ans de l'Udaf, nous avons invité Marie-Andrée Blanc à l'Aubette à Strasbourg. L'Udaf et les associations familiales vont lors de cette matinée exprimer quels sont les défis pour les familles en 2016 ? Ils sont nombreux... Nous insisterons particulièrement sur les familles dont les enfants ont de 6 à 12 ans et nous ne manquerons pas de faire part à tous nos partenaires invités pourquoi aujourd'hui les familles sont dans l'inquiétude, face au quotidien, face à l'avenir, face à une politique familiale qu'ils ne comprennent plus.

Vous êtes tous invités à cet événement de l'automne et nous vous y attendons nombreux.

Alphonse PIERRE,
Président de l'Udaf Bas-Rhin

Quoi de neuf à l'Udaf Bas-Rhin ?

Les nouveaux défis pour les familles ! Accès aux droits et solidarités

En 2016, les familles ont à faire face à de nouveaux défis. La précarité croissante est un défi quotidien. L'offre de services qui leur est proposée est insuffisante, souvent inaccessible. Des réformes successives, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, touchent directement les familles, les inquiètent. Elles touchent aux temps de l'enfant, à la protection sociale, aux transports scolaires...

Les familles savent inventer de nouvelles solidarités. Les associations les accompagnent, les défendent. 50 associations du Bas-Rhin sont membres de l'UDAF et 20 000 familles adhèrent à l'une ou l'autre d'entre elles. Les représentants familiaux sont présents dans de nombreuses instances départementales et locales pour défendre les intérêts matériels et moraux des familles et promouvoir les solidarités entre les générations et entre tous.

«Les nouveaux défis pour les familles !» Accès aux droits et solidarités

Le président, le conseil d'administration, les 50 associations familiales membres de l'Udaf

vous invitent à débattre avec les partenaires de l'action familiale et les décideurs publics

**à l'Aubette - Place Kléber-Strasbourg
le 7 octobre 2016, de 9h à 12h30**

Avec la participation de Mme Marie-Andrée Blanc, présidente de l'Unaf et de nombreuses personnalités locales. Nous comptons sur votre présence.

Avec le CIAAF

L'Udaf et les associations membres du CIAAF participent le **1er septembre 2016, de 17h à 18h30, au café des Aidants** organisé par la Ville de Strasbourg et la Mutualité Française d'Alsace sur le thème « Quelle reconnaissance de l'aidant en société ? ». Nous y présenterons l'action du Collectif et la force de l'action commune pour adapter les réponses au plus près des besoins et nous évoquerons notamment les dispositions pour les aidants, existant

ou à revendiquer, au niveau des entreprises.

Toutes les personnes intéressées (aidants, associations, partenaires) sont par ailleurs invitées à la conférence « Le répit : besoin vital pour les aidants. Les besoins et pistes de solutions », co-animée par Michèle Dietrich et Agnès Flick, psychologue de la **plateforme d'accompagnement et de répit RIVAGE, le jeudi 6 octobre 2016 à 17h30 au Cinéma Le Trèfle, à Dorlisheim.**

Cet automne, le CIAAF 67 expérimentera son futur site internet (lancement prévu très prochainement).





Avec le réseau des parents

L'accompagnement des parents dans le Bas-Rhin, c'est le site du Réseau

La prochaine rencontre - forum locale du Réseau des Parents aura lieu le 22 sept 2016 à 14 h à Barr

Et toujours de nombreuses actions locales en cette rentrée, au service de tous les parents :

Couple conjugal, couple parental : les 4 saisons du couple
Conférence-débat, le 22/09/2016 à 20h00, à Benfeld

Conférence Isabelle FILLIOZAT

« Pleurs, colères, crises de rage » mieux comprendre les EMOTIONS pour savoir comment réagir », conférence au Centre Culturel Marcel Marceau 5 place Albert Schweitzer, à Strasbourg, le 30/09/2016, à Strasbourg

Accompagner la scolarité de son enfant (école maternelle, élémentaire).

Conférence-débat, le 03/10/2016 à 20h, à Benfeld

La Maltraitance faite aux enfants

Journées d'étude : Un nouveau regard pour comprendre la maltraitance. Une méthode d'intervention thérapeutique pour des enfants victimes de maltraitance et leurs parents, du 03/10/2016 au 04/10/2016, à Strasbourg

Protégeons nos enfants des polluants toxiques qui nous entourent !

Conférence- débat, 24/10/2016 à 20h à Benfeld

Plateforme d'information aux tuteurs familiaux

La plateforme est un espace commun aux tuteurs familiaux avec des temps de rencontres et de débats. Les rencontres de la plateforme sont des moments privilégiés pour échanger sur des cas pratiques : réaliser un inventaire, intervenir dans le cadre de la protection de la personne, être reconnu par les tiers, étudier les situations patrimoniales, solliciter le juge des tutelles, faire un compte-rendu de gestion... **Prochaine rencontre le samedi 10 septembre 2016.** Rappelons par ailleurs que la plateforme, c'est aussi **une permanence téléphonique le jeudi matin au 03 88 52 89 87.**

La Strasbourgeoise



Depuis plus de 15 ans, Octobre est le mois du ruban rose, le rendez-vous d'une vaste campagne d'**information et de sensibilisation contre le cancer du sein.** Parce qu'aujourd'hui en France une femme sur huit risque de développer un cancer du sein et parce qu'**anticiper, prévenir,**

sensibiliser permet de mieux prendre en charge cette maladie... mobilisons nous !

La Strasbourgeoise est une manifestation organisée par l'Association des Courses de Strasbourg Europe (ACSE)

et l'Office des Sports de Strasbourg en partenariat avec l'Institut Lilly, au profit du comité départemental de La Ligue contre le cancer.

Une équipe de salariés de l'Udaf participera, avec le soutien du Comité d'entreprise, qui prend en charge les frais d'inscription, à la course **LA STRASBOURGEOISE le Vendredi 7 octobre 2016 à 20h30.**

La course est de 5 kms. Une nouveauté cette année : cette marche qui est mixte est ouverte au conjoint et enfants !!!

Du côté de l'Unaf

L'UNAF met en place



un nouveau blog pour les représentants familiaux « santé »

Cet espace est dédié aux représentants familiaux dans les caisses de sécurité sociale. Vous y trouverez des outils et des informations généraux sur votre fonction et un espace spécifique selon votre siège.

Articles récents :

- Débats: Les métamorphoses des aides au logement
- Condition de représentativité des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
- Les comptes de la sécurité sociale (résultats 2015 et prévisions 2016)
- L'écrêtement des fonds de roulement d'action sociale
- Activités périscolaires

L'UNAF est aussi sur les réseaux sociaux

Sur Twitter

Derniers messages (tweets) :

« En 2010, 1 famille d'élèves sur 2 touchait l'allocation de rentrée scolaire. Ce sera 1 sur 3 en 2025 »

Le sujet est développé sur le site de l'UNAF

« Une année de cantine en primaire coûte en moyenne 522 € pour un enfant »

L'UNAF inquiète sur les conséquences de la dégressivité des aides personnelles au logement pour les familles

La loi de Finances pour 2016 a introduit une mesure prévoyant la diminution progressive des aides personnelles au logement (ALF, ALS et APL) lorsque le loyer est jugé excessif au regard de la composition familiale du ménage et de la zone géographique où se situe le logement. L'objectif est de limiter, voire supprimer ces aides pour les ménages dont le loyer est « manifestement trop élevé par rapport à leurs ressources déclarées »...

la suite ici

L'UNAF siège au Haut Conseil du travail social

L'UNAF a participé à l'installation du Haut Conseil du Travail Social qui s'est tenue le jeudi 7 juillet dernier en présence de Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Le renouvellement de cette instance, préconisé dans le rapport de Me Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais, marque l'engagement pris par le Gouvernement en faveur du travail social et du développement social dans un objectif de rénovation de la gouvernance du travail social. La Ministre a confié la Présidence de cette instance à Brigitte Bourguignon qui a animé la première séance de travail. Monique Dupuy, administratrice de l'UNAF, présidente du département Cohésion sociale et vulnérabilités qui y représente l'UNAF siège dans le collège des représentants des personnes accompagnées.

La séance a permis la mise en route opérationnelle du HCTS. Elle a commencé par la présentation du rapport de Michel Thiery intitulé : « Valeurs républicaines, Laïcité et prévention des dérives radicales dans le champ du travail social ». La rencontre s'est poursuivie par la présentation du fonctionnement de l'instance et des chantiers prioritaires comme :

- la définition du travail social, en vue de son inscription dans le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- le pilotage de la démarche de consensus sur le partage d'informations,
- les recommandations concernant les instances devant adapter les modalités de participation des personnes.

Du côté des mouvements familiaux

AGF Bas-Rhin et Familles de France

Le coût de la rentrée scolaire 2016



La rentrée scolaire est toujours une charge lourde pour les familles. L'association nationale Familles de France a relevé, comme elle le fait chaque année, les coûts de 45 références dans 260 magasins. Le coût d'une rentrée pour un enfant entrant en sixième s'élève à 190,24 € de fournitures scolaires. Par rapport à la rentrée précédente, on note particulièrement une hausse de la papeterie (+ 2,5 %) et des articles de sport (+ 3,7 %). Ce sont dans les magasins de détails que les prix sont les plus élevés (panier moyen : 212,28 €), Familles de France dénonce la non-revalorisation de l'ARS : « Ce gel vient resserrer le budget des familles dans une période où les dépenses sont nécessaires et importantes : la rentrée ».

Confédération Syndicale des Familles L'allocation de rentrée scolaire, on ne touche à rien !

Cette allocation tant attendue par les familles ne concernera qu'un enfant sur deux en âge scolaire. Indexée sur le coût de la vie qui n'a augmenté que de 0,2% en 2015, le montant de l'ARS reste inchangé pour la deuxième année consécutive.

La CSF revendique :

- Une TVA à 5,5 % sur les fournitures scolaires
- Une modulation significative de l'ARS tenant compte du montant global du coût de l'année scolaire, selon les niveaux (primaire - collège - lycée)
- la mise à disposition des outils numériques dans le cadre du plan numérique de l'Etat
- Le versement de l'ARS aux lycéens de plus de 18 ans

Lire le communiqué de presse de la Confédération Syndicale des Familles (CSF)



Le prix des fruits et légumes au plus haut depuis 9 ans !

Comme chaque année depuis 2007, l'association Familles rurales publie les résultats de son

Observatoire des prix des fruits et légumes. Les résultats 2016 portent sur deux relevés effectués en juillet et en août par 50 veilleurs de l'association sur 8 fruits et 8 légumes. Ils distinguent leur origine mais aussi la surface de vente (hyper/supermarchés, hard-discounts, marchés). Un relevé de prix est aussi réalisé pour les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

L'association familiale et association de consommateurs a constaté une nette hausse des prix entre 2015 et 2016 : + 18 % pour les fruits et +10 % pour les légumes. En moyenne, le kilo de fruits revient à 4,10 € et celui de légumes à 2,30 €. Le bio reste plus onéreux que le conventionnel. L'écart s'est même creusé entre ces deux catégories, allant du tiers à plus du double, alors qu'il tendait à s'amenuiser ces dernières années. Pour Dominique Marmier, président de Familles rurales, « les produits bio sont sans doute encore plus complexes à cultiver lors de périodes climatiques difficiles ». Les fruits et légumes « origine France » sont par ailleurs plus avantageux que leurs équivalents étrangers, de même que les produits de saison arrivés à maturité. De quoi inciter le consommateur à privilégier les filières locales. Les magasins hard discount proposent des tarifs plus compétitifs, mais ce sont dans ces enseignes que les prix ont le plus augmenté. L'écart se resserre donc avec les hyper et supermarchés.

La principale raison de cette augmentation des prix serait un mauvais printemps, particulièrement pluvieux après un hiver quasi inexistant, entraînant de faibles rendements. L'association Familles rurales invite les consommateurs à être vigilants et à comparer les prix, privilégier les fruits et légumes français et de saison.

Accéder à l'intégralité de l'Observatoire sur le site Internet de Familles rurales

Les associations familiales laïques pour un revenu social garanti pour tous

La France est riche et pourtant elle compte entre 5 millions et 8.5 millions de pauvres selon la définition adoptée ; parmi eux 120 000 SDF dont 30 000 enfants ! La Constitution Française qui nous régit stipule : « Tout être humain qui se trouve dans l'incapacité de travailler a droit d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence convenables ». La citoyenneté, c'est le droit de cité, le droit à l'existence. Tout membre du corps social a droit à sa part de bien-être.

Depuis près de 30 ans, les AFL veulent la mise en place d'un revenu social garanti pour tous, inconditionnel, de la naissance à la mort, cumulable avec d'autres revenus, sur base individuelle, sans contrepartie mais fiscalisable à partir d'un certain niveau de revenu. Pour le CNAFAL (association nationale), **le revenu social garanti** pour tous devrait se substituer à toutes les allocations actuelles. Ce serait une simplification du droit et de la gestion, ce serait un gain de temps pour les verser. Ce serait aussi et surtout l'expression d'un véritable droit concret à la solidarité, véritable facteur de développement économique, social et culturel. Après tout, en 1945, dans une France ruinée où tout était à reconstruire, nos gouvernants ont mis en place les allocations familiales qui représentaient l'équivalent du salaire d'un ouvrier spécialisé de la région parisienne ! Les Associations Familiales laïques sont actives dans le Bas-Rhin (voir leur site).

Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébrolésées d'Alsace (AFTC Alsace)

L'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébrolésées d'Alsace (AFTC Alsace), en partenariat avec la Foncière Familles Solidaires, organise les premières Journées de l'habitat partagé et accompagné **les 14, 15 et 16 décembre 2016 à Strasbourg**. Ouvertes à tous les professionnels, porteurs de projets, acteurs publics, proches aidants et étudiants. Inscription à partir de fin juin.

De nombreux modèles innovants d'habitats à destination des personnes handicapées et âgées émergent en France et en Europe : colocation de personnes cérébrolésées ou âgées, coopératives d'habitats inclusives, villages Alzheimer...

Leur point commun : répondre à des besoins en logement pour personnes vulnérables dont le nombre augmente, alors que les moyens publics à disposition diminuent.

Entre l'institution et la vie à domicile, une troisième voie est possible : L'HABITAT PARTAGÉ

Non seulement cette voie favorise le bien-être des personnes vulnérables et de leurs familles, mais elle permet d'optimiser les coûts, les moyens et les infrastructures.

Ces journées seront l'occasion de questionner l'habitat pour personnes vulnérables d'un point de vue économique, architectural, social et solidaire : qu'est-ce qu'un habitat partagé et accompagné ? Comment mettre en œuvre un projet : quelles problématiques, quels leviers ?

Quelles démarches concrètes quotidiennes au sein des habitats partagés ? Comment mesurer l'impact social des projets ? **Inscriptions et programme complet ici.**

Zoom sur...

Familles Rurales

(source : le site de l'association nationale Familles Rurales)



Un peu d'histoire

Créé en août 1943, le mouvement Familles Rurales se fonde, dès l'origine, sur le principe de l'entraide entre les familles. Pendant la Seconde Guerre mondiale mais également après-guerre, les familles se constituent en associations afin d'améliorer leurs conditions de vie. La solidarité entre la ville et la campagne se traduit par des colis de nourriture aux enfants pour des séjours plus ou moins longs.



Dans les années 1950, de nouvelles activités se mettent en place : le service aux familles, le prêt d'appareils ménagers ou encore les « ruches » qui correspondent aux actuels accueils de loisirs. Afin d'aider les femmes dans la gestion quotidienne de la maison, le Mouvement lance les « comptes de la ménagère ». Un Mouvement en adéquation avec son époque. La décennie suivante est marquée par l'émancipation des femmes. Familles Rurales accompagne cette évolution en créant, dès 1967, ses « clubs féminins » dont le mot d'ordre est : « l'engagement grandit et libère, il faut encourager les femmes à oser ». Dans les années 1970, l'exode rural est à son apogée. Les associations Familles Rurales organisent alors des transports scolaires et des services de cantine pour les enfants dont le domicile est éloigné de l'école. En 1973, près de 50 000 écoliers sont conduits par 1 000 associations. Les centres de loisirs pour enfants et les clubs d'aînés se développent également durant cette période. En 1977, on dénombre ainsi plus de 1 000 « clubs joie de vivre » où se retrouvent les aînés pour échanger et partager des activités. Les crises économiques rythment les années 1970. Familles Rurales prend en compte ce nouveau contexte économique afin de répondre, au mieux, aux besoins des familles. Le Mouvement devient ainsi association de défense des consommateurs en 1975. Il mène de nombreuses actions autour du crédit, de la gestion du budget, de la sécurité domestique mais aussi du surendettement ou de l'exclusion. Familles Rurales s'implique également dans le maintien des services, en particulier des services publics, et des commerces dans le milieu rural. Les années 1980 sont marquées par le développement des « garderies familiales rurales ». Proposés par les associations locales, ces services permettent aux enfants de s'épanouir et aux parents de concilier au mieux leur vie familiale et professionnelle. Des années 90 aux années 2000, afin de répondre aux besoins des territoires ruraux, les associations Familles Rurales développent, au cours de cette décennie, des structures itinérantes d'accueil de la petite enfance. Le Mouvement met en place des lieux de rencontre en milieu rural. Les Relais Familles sont créés en 1992. Lieux d'accueil et d'écoute, ils permettent à chacun, au sein d'une commune, d'accéder à des informations, d'échanger et de partager un moment de convivialité. En 1998, des réseaux d'écoute des parents sont mis en place. Des groupes de parole se forment également afin de permettre aux parents d'échanger, de cerner et de mieux appréhender leur mission

éducative. Parallèlement à ces actions, Familles Rurales poursuit sa fonction de représentation des familles à tous les échelons (national, régional et départemental). Des années 2000 à nos jours : la place de la famille est toujours prépondérante pour nombre de Français. Des initiatives menées par Familles Rurales comme les « Voisineurs » ou l'« Université Rurale » tendent à retisser du lien social entre les individus. Les politiques et les actions en faveur des enfants et des jeunes se développent aussi (la PAJE, les micro-crèches, SOS garde d'enfants, les trophées J.Pass...). La parité est également une préoccupation importante du Mouvement. En outre, association de protection de l'environnement depuis 1973, Familles Rurales développe des programmes de sensibilisation autour du thème de l'eau à destination des enfants dans les écoles et les accueils de loisirs. Le Mouvement lance également son agenda 21 avec le projet Ecosphères. La prévention routière et la sphère de la santé sont investies : campagne contre l'abus d'alcool, création de relais santé, éducation des enfants aux dangers domestiques... Ces vingt dernières années, Familles Rurales accompagne les mutations contemporaines telles que le passage à l'euro, la réforme de la décentralisation et la transition numérique.

Les combats de Familles Rurales

La mission de représentation de Familles Rurales garantit que les besoins des familles sont entendus et leurs intérêts sauvegardés dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit aussi de contribuer au développement des territoires ruraux comme lieu de vie. Retour sur quelques grands combats du Mouvement.

Les prestations familiales

Après avoir obtenu en 1953 que le taux plein des cotisations soit appliqué aux salariés, aux employeurs et travailleurs indépendants du secteur agricole, Familles Rurales demande la suppression des « abattements de zones ». Le lieu de résidence définissait en effet le montant des prestations familiales, qui diminuait à mesure qu'on s'éloignait du centre-ville. Un coût de vie moins important justifiait ce calcul. Il faudra attendre 1973 pour que toutes les familles bénéficient du même montant.

Le modèle économique familial

Avec les Trente Glorieuses, même si l'agriculture se modernise, le secteur primaire est de moins en moins attractif. L'exode rural s'accroît et la reprise des exploitations agricoles par les générations suivantes est moins systématique. Face à ces bouleversements, Familles Rurales défend le modèle économique de l'exploitation familiale, « synthèse de la famille et du métier », à condition qu'elle s'adapte. L'amélioration de la formation professionnelle agricole et des conditions de logements sont deux leviers essentiels à la pérennité de l'entreprise familiale agricole.

Le développement du monde rural

Pas question que le milieu rural soit le parent pauvre des politiques d'aménagement du territoire. Pendant ces Trente Glorieuses, Familles Rurales demande que les équipements sanitaires, sociaux, culturels se généralisent dans les communes rurales. Le Mouvement défend le maintien des commerces de proximité. Il est aussi attentif à la question de l'école. Devant la fermeture des établissements, il préconise le regroupement intercommunal, seul moyen pour maintenir la vie locale des territoires.

sanitaires, sociaux, culturels se généralisent dans les communes rurales. Le Mouvement défend le maintien des commerces de proximité. Il est aussi attentif à la question de l'école. Devant la fermeture des établissements, il préconise le regroupement intercommunal, seul moyen pour maintenir la vie locale des territoires.

En termes de services, Familles Rurales s'adapte aux nouvelles réalités du milieu rural. Il insiste sur le maintien du service public et obtient, par exemple, l'uniformisation des tarifs postaux sur l'ensemble du territoire, la desserte en gaz des communes rurales... Enfin, les télécommunications cristallisent les inégalités auxquelles les familles du milieu rural doivent encore aujourd'hui faire face. En œuvrant à l'accès pour tous au « vrai » Haut Débit (offre triple play), voire au très haut débit (via la fibre), et à la téléphonie mobile, Familles Rurales affirme sa position de représentant des familles mais aussi des territoires ruraux.

Le budget des familles

Le Mouvement participe, à la fin des années 80, à l'élaboration de la loi sur le surendettement et le crédit à la consommation.

La défense du consommateur

Depuis sa reconnaissance comme association de défense des consommateurs (1975), Familles Rurales se concentre sur une législation qui protège mieux les familles, notamment en termes de qualité alimentaire. Chaque année désormais, le mouvement Familles Rurales rend publique son observation des prix :

- Observatoire des prix des fruits et légumes
- Observatoire des prix "grande consommation"
- Observatoire des prix des médicaments

Des services aux familles

En proposant des activités et des services, des structures d'accueil de la petite enfance, des clubs de jeunes, des clubs des aînés... Familles Rurales a contribué, pendant 70 ans, à améliorer le cadre de vie des habitants en milieu rural. Le Mouvement s'adresse aux parents, enfants, jeunes, aînés, confirmant ainsi la dimension familiale de ses actions.

L'accompagnement des parents

Si les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, Familles Rurales s'est toujours engagé à les accompagner dans cette mission, sans s'y substituer. C'est le sens des premiers Relais Familles mis en place en 1993 et qui répondent aux demandes d'informations générales des familles. Ils les orientent et mettent en place des actions « parentalité » (groupes de paroles, médiation familiale, activités intergénérationnelles). La famille a en effet beaucoup évolué en 70 ans mais Familles Rurales l'a toujours accompagnée dans son épanouissement comme dans ses difficultés.

« La famille [est] une chance pour l'avenir ». En touchant à ses droits, c'est l'équilibre de la société entière qui est remis en cause. « Ce principe est non négociable ». Familles Rurales prône une politique familiale globale, et pas uniquement basée sur un objectif de natalité. A l'image de la variété des territoires, les besoins des familles se diversifient. Ce sont ces besoins qui doivent être pris en compte et défendus par la représentation familiale.

Contacts :

Fédération départementale Familles Rurales, 10, rue de Westhoffen - BP 82, 67036 Strasbourg Cedex, Tél : 03 88 29 20 29, famillesrurales3@orange.fr

Dossier Spécial

Vivre la ville ensemble

Le Conseil national des villes (CNV) a remis le mardi 19 juillet 2016 trois avis à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et à Hélène Geoffroy, secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville, mardi 19 juillet, au ministère.

Ces avis, adoptés à l'unanimité en assemblée plénière, portent sur trois sujets précis :

- L'image des quartiers dans les médias
- Le fonds de participation des habitants
- La prévention de la (des) radicalisations

Les membres du CNV se sont organisés en groupes thématiques dédiés à chaque sujet. Ils se sont réunis à plusieurs reprises, tout au long de l'année, et ont procédé à une série d'auditions d'acteurs nationaux et locaux. Tous les collègues y étaient représentés et notamment le collège des Habitants.

L'image des quartiers dans les medias

L'objectif d'améliorer l'image des quartiers prioritaires, de leurs habitants et des actions qui s'y développent par eux et pour eux, revient à demander que le reflet soit raisonnablement fidèle à la réalité, avec le souci que leurs habitants s'y reconnaissent et que les quartiers soient ressentis, par-delà leur situation, comme participant de la vie urbaine générale et de la communauté nationale.

Les préconisations se déclinent en quatre axes complémentaires:

Former

La lutte contre les stéréotypes doit être généralisée estime le CNV. Il recommande des formations concernant les méthodes de choix des images et de choix des paroles d'experts, les méthodologies d'interviews et l'approfondissement des questions sémantiques.

Intégrer

Le CNV souhaite diversifier les origines des journalistes et des collaborateurs des medias, le plus en amont possible, par des incitations et une meilleure diffusion des filières d'accès aux écoles de journalisme et de techniciens des medias. Il estime que l'apprentissage et les formations alternées devraient être plus ouverts, notamment aux personnes vivant dans les quartiers prioritaires. L'avis souligne également que la richesse multiculturelle (spécialement linguistique) que l'on rencontre dans les quartiers peut faire l'objet d'une valorisation médiatique.

Donner à voir

Il est recommandé que chaque media s'attache à produire une présentation « équilibrée, juste et objective » des quartiers prioritaires au travers de leurs différentes productions, aussi bien sur les programmes de temps courts (l'actualité) que sur les productions hors actualité (fictions, documentaires, divertissement). Présentation équilibrée ne signifie pas un appel à la compassion ou à l'angélisme mais une présentation honnête et rigoureuse. Elle inclut aussi le droit à l'expression des quartiers et à une capacité des médias à relayer les informations et les événements positifs des quartiers (création d'activités, culture etc..). Plusieurs propositions sont développées : engager les collectivités locales dans la production et la diffusion d'information concernant leurs quartiers prioritaires, organiser un événement annuel pour valoriser les médias ayant contribué à promouvoir une bonne couverture des quartiers prioritaires, ou encore créer une banque commune d'informations sur œuvres produites autour de la politique de la ville.

Mesurer

Le CNV propose de mettre en place des mesures de l'image des quartiers dans les médias. Il souhaite que l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) construise des indicateurs et publie les résultats de ce « Baromètre » dans son rapport annuel.

Le fonds de participation des habitants (FPH)

Les fonds de participations des habitants ont été initiés par les Comités interministériels des villes des 30 juin et 2 décembre 1998. Une circulaire d'incitation à leur mise en œuvre a été adressée aux Préfets par le ministre délégué à la Ville, Claude Bartolone, le 25 avril 2000.

Dans son avis, le CNV rappelle la finalité première de ce dispositif, à savoir « un soutien financier rapide à un projet non programmé ». Il s'agit, souligne-il, de « donner un coup de pouce à de petits collectifs d'habitants afin de les inciter à prendre des initiatives, à s'auto-organiser, à apprendre à monter un projet et le présenter, à le réaliser, aussi modeste soit-il ». Cela peut aller de l'organisation de fêtes de quartier, à des actions de sécurité routière, de sorties culturelles familiales à des projets liés à l'environnement ou des actions de solidarité...



L'avis insiste sur l'intérêt du FPH et sa pertinence, et préconise que les préfets incitent à son déploiement dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les travaux du CNV ont mis au jour la grande disparité de sa mise en œuvre sur le terrain : 40 % des quartiers prioritaires ne seraient pas couverts par un FPH, qui apparaît aujourd'hui comme un dispositif largement méconnu des services déconcentrés de l'Etat, des élus, des associations et des habitants.

Afin de lui donner sa pleine mesure, plusieurs préconisations sont formulées, parmi lesquelles :

- Dissocier la gestion financière et le comité d'attribution
- Etablir une charte et règlement intérieur qui spécifient la composition de ces deux instances
- Intégrer annuellement des habitants porteurs de projets l'année précédente aux jurys d'attribution pour donner plus de transparence aux critères d'octroi des fonds
- Faire connaître le fonds et susciter des initiatives, rendre publiques les aides accordées
- Privilégier le soutien aux actions ponctuelles portées par des collectifs d'habitants

Prévention de la (des) radicalisation(s)

Dans sa lettre de saisine, Patrick Kanner a demandé au CNV un avis sur la prévention de la radicalisation dans les quartiers. Plus précisément, il a demandé d'examiner l'élaboration et les modalités de mise en œuvre des plans d'action de la prévention de la radicalisation, en apportant une attention particulière aux acteurs mobilisés et aux éventuelles difficultés rencontrées pour leur mise en œuvre.

Le CNV a identifié quatre axes stratégiques, qu'il estime « incontournables » dans l'élaboration des plans d'actions locaux de prévention de la radicalisation :

- L'éducation des enfants et notamment le respect de l'égalité filles-garçons
- La formation des acteurs de premier rang (travailleurs sociaux des collectivités, animateurs de clubs sportifs, éducateurs, enseignants, élus...)
- Le renforcement des liens entre les parents et les enfants pour un dialogue à renouer
- L'adaptation et le renforcement de la présence sociale « sur le terrain ».

Ces axes stratégiques sont déclinés en plusieurs propositions concrètes, comme par exemple : l'occupation de l'espace public ou la lutte contre les violences intrafamiliales...

Au vu de la saisine ministérielle, le CNV a décidé de répondre à la commande en deux temps :

Dès juin, avec l'annonce de mesures jugées « incontournables » et qui doivent être prioritairement intégrées aux plans locaux en cours d'élaboration dans les villes

Puis, en novembre 2016, après un examen des conditions de leur mise en œuvre dans une dizaine de villes, la formulation de préconisations pour une application optimale de ces mesures.

Agenda

Retrouvez l'agenda des associations familiales
et de leurs partenaires sur le site de l'Udaf Bas-Rhin :

<http://www.udaf67.fr/fr/accueil.html>

The screenshot shows the website for Udaf Bas-Rhin. At the top left is the logo 'Udaf Bas-Rhin' with the text 'Union départementale des associations familiales'. To the right is a search bar labeled 'Votre recherche'. Below the logo is a navigation menu with links: ACCUEIL, UNE UNION D'ASSOCIATIONS, VIE DES FAMILLES, REPRÉSENTATION DES FAMILLES, LES SERVICES, and RESSOURCES. Below the menu, it says 'Vous êtes ici : ACCUEIL > AGENDA'. The main content area is titled 'AGENDA' and features a graphic with the text 'CONSTRUIRE INVENTER VIVRE ENSEMBLE' and 'www.udaf67.fr'. Two events are listed:

- Judi 8 septembre 2016**
Conférence : Bien-être et travail
Organisée par Michel Cymes et Harmonie Mutuelle dans le cadre...
- Lundi 12 septembre 2016**
Formation droit de la famille du CIDFF 67
LE COUPLE, SES BIENS ET LA LOI...

Each event has a blue button labeled 'EN SAVOIR PLUS'.